

N°2019- 0887 /MSECU/CAB

LE MINISTRE DE LA SECURITE

COMMUNIQUE

Le public Burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2019 dans le **centre unique de Ouagadougou**, d'un concours direct pour le recrutement de **quatre cent cinquante (450)** élèves Sous-Officiers de Police dont **cent (100) de sexe féminin**, au profit de la Police Nationale.

I. Des conditions de participation

Peuvent prendre part audit concours, les burkinabè des deux (02) sexes, âgés de dix-huit (**18**) ans au moins et de vingt-cinq (**25**) ans au plus au 31 décembre 2019, titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, ayant une taille d'au moins **1,70** mètre pour les candidats de sexe masculin et de **1,68** mètre pour les candidats de sexe féminin, jouissant de leurs droits civiques et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'emploi dans le corps des Sous-Officiers de Police.

Les personnes déjà admises à un concours et qui sont en formation dans une école professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part au présent concours.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Les dossiers de candidature devront contenir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite, datée et signée du candidat, indiquant son adresse exacte, revêtue d'un timbre fiscal de deux cents (200) francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Sécurité;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toutes autres pièces en tenant lieu ;
- le bulletin n°3 du casier judiciaire en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme du Baccalauréat ou de l'attestation dudit diplôme en cours de validité, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- un certificat médical attestant que le candidat jouit d'une acuité visuelle de **10/10** sans correction.

Les dossiers de candidature sont reçus aux jours, heures et lieux ci- après :

- Période de réception : **du 16 au 26 septembre 2019** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieux de réception :
 - **Centre de réception de Ouagadougou** : Stade du 4 Août, le Palais de la Jeunesse et de la Culture Jean-Pierre GUINGANE, le site du SIAO et le stade Dr Issoufou Joseph Conombo (ex stade municipal de Ouagadougou);
 - **Centre de réception de Bobo-Dioulasso** : Direction Régionale de la Police nationale des Hauts-Bassins ;
 - **Centre de réception de Kaya** : Direction Régionale de la Police nationale du Centre-Nord ;
 - **Centre de réception de Koudougou** : Direction Régionale de la Police nationale du Centre-Ouest ;
 - **Centre de réception de Fada** : Direction régionale de la Police Nationale de l'Est ;
 - **Centre de réception de Tenkodogo** : Direction Régionale de la Police nationale du Centre-Est ;
 - **Centre de réception de Ouahigouya** : Direction Régionale de la Police nationale du Nord ;
 - **Centre de réception de Manga** : Direction Régionale de la Police nationale du Centre-Sud ;
 - **Centre de réception de Dédougou** : Direction Régionale de la Police nationale de la Boucle du Mouhoun ;
 - **Centre de réception de Ziniaré** : Direction Régionale de la Police nationale du Plateau-Central ;
 - **Centre de réception de Dori** : Direction Régionale de la Police nationale du Sahel ;
 - **Centre de réception de Gaoua** : Direction Régionale de la Police nationale du Sud-Ouest ;
 - **Centre de réception de Banfora** : Direction Régionale de la Police nationale des Cascades.

Tout dossier incomplet sera purement et simplement rejeté.

II. De l'administration des épreuves

Le concours comporte deux (02) phases : une phase d'épreuves sportives de présélection et une phase d'épreuves écrites d'admissibilité.

1. Les épreuves sportives de présélection consistent en :
 - une course de 100 et 1000 mètres pour les candidats de sexe masculin, coefficient 2 ;
 - une course de 80 et 800 mètres pour les candidats de sexe féminin, coefficient 2.

Toute note inférieure à **12/20** est éliminatoire.

9

2. Les épreuves écrites d'admissibilité consistent en un test de niveau qui comprend :
- une épreuve de dissertation sur un sujet de culture générale, notée sur 20, durée 3 heures, coefficient 3 ;
 - une épreuve de résumé de texte, notée sur 20, durée 02 heures, coefficient 2 ;

Toute note inférieure à **07/20** est éliminatoire.

Les candidats sont informés que les épreuves sportives sont obligatoires et aucune dispense n'est acceptée quel qu'en soit le motif.

Les candidats sont par ailleurs informés, que seuls ceux présélectionnés à l'issue des épreuves sportives seront autorisés à participer à la phase écrite d'admissibilité.

L'admission définitive n'est prononcée qu'après une visite médicale d'aptitude et une enquête de moralité.

III. Dispositions diverses

L'accès à la salle de composition par les candidats ainsi que leur participation aux épreuves sportives sont conditionnés par la présentation du récépissé d'inscription et de la carte nationale d'identité burkinabè ayant servi au dépôt du dossier ou une copie légalisée de ladite CNIB.

Les déclarations de perte de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ne sont pas acceptées.

Les candidats admis au présent concours seront placés en position de stage de formation à l'École Nationale de Police pour une durée de **deux (02) ans** à l'issue de laquelle ils seront intégrés dans la Police Nationale en qualité de Sergent de Police.

Les lieux et dates de déroulement des épreuves sont fixés par note de service et rendus publics par communiqué.

Ouagadougou, le 09 SEPT 2019

Pour le Ministre et par délégation,
La Secrétaire Générale

Maïmouna THIOMBIANO

Administrateur Civil
Commandeur de l'Ordre National